

SALON PONOT DU MIEUX ETRE
21 et 22 Novembre 2020 – 10 h/19h
Salle Jeanne d’Arc
www.espace-grenouillit.com

CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre les soussignés, il est établi le contrat suivant :

ESPACE GRENOUILLIT SALON DU MIEUX ETRE

47 Bd St Louis - 43000 LE PUY EN VELAY

Tel : 04 71 09 33 86

Siret: 50230904000025

Mail : contact@espace-grenouillit.com

ET :

Prénom et Nom :

Adresse Professionnelle :

Téléphone :

Mail :

Secteur d’activité :

Siret

Il est établi ci-dessous les conditions de participation selon le forfait choisi.

Le règlement pourra se faire en 3 fois (à l’ordre de : Espace Grenouillit) ; chèques encaissés au 15 sept, 15 Octobre et 15 Novembre 2020.

Joindre impérativement une copie de votre attestation d’assurance à jour en responsabilité civile et assurance dommage ainsi qu’un résumé de votre pratique (6 à 8 lignes).

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} règlement d’acompte.

FORFAITS POSSIBLES et TARIFS :

A. Module STAND seul	150 € TTC
B. Module STAND + ATELIER ou CONFERENCE.....	180 € TTC
C. Module STAND + ATELIER ET CONFERENCE	230 € TTC
D. Module STAND VENTE SEUL.....	250 € TTC
E. Module STAND VENTE + ATELIER ou CONFERENCE.....	280€ TTC
F. Module STAND VENTE + ATELIER et CONFERENCE.....	310€ TTC

(le prix d’un atelier ou conférence seul est de 50€ TTC).

L’organisateur se réserve la mise en place selon les règles de sécurité du lieu ou autre obligation.

Le stand de base comprendra :

- Une table avec 2 sièges
- Deux sièges réception visiteur
- Deux grilles caddy de présentation - Branchement électrique gratuit.

Si autre besoin supplémentaire, l’organisateur appréciera la possibilité de répondre favorablement ou non à la demande.

Ateliers et Conférences : (A remplir document annexe)

Une petite salle, équipée de chaises pour le public sont prévues pour les ateliers (jauge public 20 personnes),
D'une durée de 45 minutes, ils seront programmés entre

11 h et 18 h

Les premières demandes exprimées auront le choix de l'horaire. Pour les suivantes, l'organisateur prendra seul la décision de la programmation.

Les conférences se tiendront dans un lieu prévu à cet effet (jauge public : 20 personnes). Durée 45 min.
Elles seront programmées à

11 h 30 à 18 h

Le ¼ d'heure de battement permettra au suivant de s'installer...

ATTENTION : le détail des ateliers, des démonstrations et autres soins ainsi que le sujet précis des conférences et la référence complète du conférencier devront nous parvenir au plus tard le 17 Octobre 2020.

La programmation détaillée fera l'objet d'une communication sur la page Internet attribuée et mise à jour à mesure :
www.espace-grenouillit.com, rubrique «salon ponot du mieux être».

COMMUNICATION :

Les liens avec les sites Mairie, Conseil Général et autres, nous ouvrirons vers une information « grand public » très importante.
Une réunion de l'ensemble des partenaires inscrits sera programmée début octobre 20 à la salle Jeanne d'Arc. Présence de l'événement sur le panneau lumineux de la ville.

Ordre du jour :

- Rencontre et visite des lieux
- Présentation de l'organisation générale
- Détails du plan de communication et des supports, relations presse.
- Prévision de l'installation obligatoire le vendredi 20 novembre 20 à partir de 14h ou le samedi 21 à partir de 8h 30.

Votre choix :

Merci de compléter le tableau ci-dessous :

Désignation module	Tarif	Quantité	Total
TOTAL			

Si votre stand nécessite plus de place, afin d'exposer un stock important de marchandises, vous pouvez opter pour 2 ou 3 stands en fonction de vos besoins (nous consulter).

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Les prix stipulés sur le contrat sont indiqués en Euros. Différents types de tarifs peuvent être proposés selon les formules.

L'engagement souscrit est considéré comme ferme et définitif et donne droit à la réservation d'un stand et /ou conférence + atelier

L'espace Grenouillit ne saurait être tenu pour responsable d'une défection dans les horaires des ateliers et ou conférences.

Les souscriptions et engagement de formules sont édictées intuitu personae et ne peuvent donc être cédés à des tiers.

Il n'y aura pas d'exclusivité de contrat,

Droit applicable

LE PRESENT CONTRAT EST STRICTEMENT SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS. POUR TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES A L'EXECUTION OU A L'INTERPRETATION DES PRESENTES, DE LEURS SUITES ET CONSEQUENCES, LES PARTIES FERONT LEUR POSSIBLE POUR RECHERCHER UN ACCORD AMIABLE. A DEFAUT, IL EST FAIT EXPRESSEMENT ATTRIBUTION AU TRIBUNAUX DE LE PUY EN VELAY MEME EN CAS DE REFERE, DE DEMANDE INCIDENTE OU D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

La signature de ce document vaut acceptation du contrat de partenariat et des conditions générales de service.

Fait Au Puy en Velay en double exemplaire, le

Pour L'ESPACE GRENOUILLIT
Le Président du Salon
Germain MONTERO

Pour le partenaire,